

COMMUNES DE LA PORTA (HAUTE-CORSE) ET DE CROCE (HAUTE CORSE)

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de L'acte : 22 et 23 janvier 2019

Suivant acte reçu par **Maître Christophe RAMAZZOTTI**, notaire au sein de l'office notarial de ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du (ou des) Requéran(t)s

1/ Monsieur Hervé **MATTEI**, fonctionnaire, demeurant à SORBO-OCAGNANO (20213) route de Pinarello Querciolo. Né à BASTIA (20200) le 22 mai 1969.

2/ Madame Ursule Pauline **ORSONI**, retraitée, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200) 14 route de la corniche Miomo. Née à CROCE (20237), le 29 août 1928. Veuve de Monsieur Ange Antoine **MATTEI** et non remariée.

3/ Madame Benoite **ORSONI**, retraitée, demeurant à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) 7 rue des roses. Née à CROCE (20237), le 20 novembre 1932. Veuve de Monsieur Jean Germain **BESSIERES** et non remariée. Décédée à CHATILLON (92320) le 18 avril 2016

4/ Monsieur Paul-Charles **ORSONI**, retraité, époux de Madame Hélène Marie **REGINENSI**, demeurant à SORBO-OCAGNANO (20213) Querciolo. Né à CROCE (20237) le 12 août 1940.

Désignation des Biens

1/ COMMUNE DE LA PORTA (HAUTE-CORSE),

Les parcelles de terre figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	165	AJA ALL ALZI	00 ha 01 a 50 ca
C	166	AJA ALL ALZI	00 ha 04 a 03 ca
C	167	AJA ALL ALZI	00 ha 00 a 15 ca
C	283	AJA DI L ALZI	00 ha 56 a 85 ca

2/ COMMUNE DE CROCE (HAUTE-CORSE),

a) Les parcelles de terre figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	207	AJA D EL ALZI	00 ha 20 a 64 ca
A	208	AJA D EL ALZI	00 ha 10 a 80 ca
A	215	FONTANA	00 ha 03 a 80 ca
A	216	FONTANA	00 ha 16 a 12 ca
A	217	FONTANA	00 ha 08 a 19 ca
B	152	SOLANA	00 ha 00 a 24 ca
B	206	OMBRIA	00 ha 03 a 72 ca

B	488	PIETRELLI	00 ha 09 a 19 ca
B	496	PIANALI	00 ha 01 a 10 ca
B	502	CATENA	00 ha 02 a 95 ca
B	504	CATENA	00 ha 34 a 05 ca
C	4	LENZA	00 ha 43 a 50 ca
C	11	SAN CERVONI	00 ha 14 a 60 ca
C	16	FIorentINA	01 ha 18 a 95 ca
C	175	PRESA	00 ha 00 a 44 ca
C	176	PRESA	00 ha 00 a 56 ca
C	177	PRESA	00 ha 39 a 50 ca
C	182	PRESA	00 ha 07 a 10 ca
C	183	PRESA	00 ha 08 a 55 ca

b) A CROCE (Haute-Corse), lieudit SOLANA, une maison de village composé d'une pièce au rez-de-chaussée et deux petites pièces à l'étage, édifiée sur la parcelle cadastrée Section B numéro 147 pour 42 ca

c) A CROCE (Haute-Corse), dans un ENSEMBLE IMMOBILIER, lieudit SOLANA :
 Consistant en une maison d'habitation comprenant dans son ensemble un rez-de-chaussée et deux étages cadastré Section B numéro 143 pour 65 ca
 Le lot numéro trois (3) : Au rez-de-chaussée, deux pièces et un WC sous escalier

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail : ramazzotti@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.D.C)